



Garde des enfants pendant les vacances scolaires

Par **damienaude**, le **06/02/2017** à **09:43**

Bonjour

Je suis papa de 2 filles que j'ai en garde classique soit les week-ends 1, 3, 5 et la moitié des vacances scolaires. Cette année je les ai la deuxième moitié et hier soir en les ramenant chez leur maman je lui ai dit que je viendrais chercher les filles le samedi 18 février à 9h00 (zone b). La maman m'a répondu que c'était hors de question et qu'il fallait que j'y aille le dimanche 19 février à 18h alors que j'ai 240 km à faire pour aller les chercher et donc 3 heures de route pour rentrer ce qui ferait rentrer les filles à 21h. J'ai trouvé un lien d'une association (divorce france) qui me donne raison mais j'aurais aimé savoir si c'est bien le cas et si oui que faire si la maman refuse de me les donner et comment prouver que je suis dans mon droit? Mon souhait étant de passer le plus de temps possible avec mes enfants tout en restant honnête et dans les règles. Je vous remercie d'avance de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Damien

Par **cocotte1003**, le **06/02/2017** à **19:27**

Bonjour, Durant les vacances scolaires, on ne tient pas compte de l'alternance des week end. En conséquence les vacances commencent le samedi matin jusqu'au dimanche soir de la semaine suivante soit 16 jours en partage par moitié, cordialement

Par **damienaude**, le **06/02/2017** à **19:30**

Bonsoir

Merci mais du coup pour la deuxième semaine ça donne bien du samedi matin mais la maman refuse comment faire ?